



VACANCES HIVER 2017 BULLETIN D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'association

- Première inscription
- Renouvellement
- Carte Loisirs

COMMUNE :

L'ENFANT Nom : Prénom :

J'inscris mon enfant aux activités du centre de loisirs HVL

Inscriptions										Montant
Du lundi 13/02/2017 au vendredi 17/02/2017 (coût 48 € repas compris)										
Du lundi 20/02/2017 au vendredi 24/02/2017 (coût 48 € repas compris)										
Et / ou : A LA JOURNEE : (Tarif 12 € repas compris)										
L 13	M 14	M 15	J 16	V 17	L 20	M 21	M 22	J 23	V 24	
Total Jours x 12 €										
Adhésion (5 €) *										
TOTAL										

* Adhésion à l'association

(5 € par famille valable du **01/09/2016 au 31/08/2017** pour le CLSH, les périodes de vacances scolaires HVL et périscolaire).
Ne pas renseigner dans le cas d'un renouvellement.

Je soussigné(e) représentant légal, autorise
l'enfant à participer aux activités physiques et sportives du centre HVL
ainsi qu'aux sorties organisées.

Je reconnais avoir reçu et lu le règlement intérieur du centre.

Date et signature (précédée de la mention Lu et Approuvé)



HAGUE VACANCES LOISIRS

3 Rue de l'Eglise
50440 SAINTE-CROIX-HAGUE
02-33-10-21-21

VACANCES HIVER 2017 VASTEVILLE

Date limite d'inscription : **samedi 04/02/2017**

(40 places maximum par semaine)

2 formules sont proposées : A la SEMAINE et/ou à la JOURNEE

- Le centre ouvrira sur la commune de VASTEVILLE

Du lundi 13/02/2017 au vendredi 17/02/2017

Du lundi 20/02/2017 au vendredi 24/02/2017

Les activités s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans habitant les communes de l'association.

Attention : un justificatif de date de naissance vous sera demandé pour les enfants nés en 2011, les enfants doivent avoir 6 ans révolus au premier jour d'accueil.

- Vos enfants seront accueillis à la salle des fêtes de VASTEVILLE. Une directrice et une équipe d'animateurs les prendront en charge.

► **Horaires :**

- **Accueil** des enfants le matin à partir de **7h30 jusqu'à 10h00**
- **Départ** du centre le soir à partir de **17h00 jusqu'à 17h30**

- Les repas et les goûters seront fournis. Les enfants déjeuneront à la salle.

Il sera proposé aux enfants :

- des activités manuelles, des constructions diverses, des jeux et danses.
- des activités sportives effectuées dans la halle de sport.
- des activités d'extérieur suivant les conditions météorologiques.
- éventuellement des sorties (piscine,...)

Le tarif à la semaine est forfaitairement de 48 € (repas compris)

Le tarif à la journée est forfaitairement de 12 € (repas compris)

Le règlement doit être joint avec le bulletin d'inscription.

L'adhésion annuelle à l'association HVL (une carte par famille : coût 5 €) est obligatoire.

Elle est valable du **01/09/2016 au 31/08/2017** pour toutes les activités (CLSH, vacances, périscolaire).

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés dans les mairies, auprès des représentants de commune, par courriel à l'adresse suivante : haguevacancesloisirs@orange.fr ou sur le site [www.branville-hague.fr/Activités et loisirs](http://www.branville-hague.fr/Activités_et_loisirs) et à redonner à vos représentants de commune.

Pour tout renseignement, nous vous demandons de vous adresser uniquement à vos représentants de commune ou au secrétariat : Marie-Christine ENAULT au 02-33-10-21-21

ACQUEVILLE	CAILLOT	Fabienne	02-33-52-55-49	
	GAUVAIN	Stéphane	02-33-94-01-64	06-34-69-98-51
	HAMEL	Vincent		06-29-37-62-60
BIVILLE	DORANGE	Monique	02-33-04-52-17	06-06-62-65-91
	LARQUET	Emmanuelle		06-37-33-42-90
	LEGUERRIER	Mathias	02-33-52-31-43	06-19-01-94-51
BRANVILLE-HAGUE	BELHOMME	Jérôme	02-33-94-09-38	06-67-53-03-02
	MAUGER	Martine	02-33-93-98-04	06-78-75-92-87
	NOEL	Nelly	02-33-52-10-45	06-83-54-92-67
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	BAERT	Béatrice	02-33-52-60-54	06-81-81-84-23
	EUSTACHE	Isabelle		06-15-52-41-85
	MOITIE	Serge	02-33-04-96-16	06-16-34-38-62
SAINTE-CROIX-HAGUE	DUBOST	Nathalie	02-33-93-78-45	06-15-69-13-16
	DUQUESNE	Nicole	02-33-52-68-89	06-83-64-45-16
	GODMUSE	Yvette	02-33-52-80-40	
TONNEVILLE	JUMELIN	Pascale		06-71-43-24-97
	LELEU	René	02-33-03-44-51	06-72-66-27-16
VASTEVILLE	GARNAUD	Jean-Claude	02-33-52-75-39	06-30-81-58-00
	LECERF	Mélodie	02-33-53-29-34	06-60-79-02-22
	LECHEVALIER	Gaëlle		06-60-32-97-60
VAUVILLE	AGNES	Martine	02-33-52-76-44	
	CHEVEREAU	Gérard	02-33-94-36-37	06-77-25-69-71
	QUESTROY	Fany	09-52-65-45-80	06-51-63-72-81

Pour information :

Prochaines vacances :

Pâques (2 semaines) :

du lundi 10/04/17 au vend. 14/04/17

du mardi 18/04/17 au vend. 21/04/17

Ouverture du secrétariat :

Lundi- Mardi – Mercredi

09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Jeudi-Vendredi

09h00 – 12h30



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2016 - 2017

Association conventionnée
avec la CAF de la Manche



Valable du 01/09/2016 au 31/08/2017 (remplir une fiche par famille)
Les parents s'engagent à signaler tout changement en cours de période

COMMUNE :

LES ENFANTS

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance

LES PARENTS

Si garde alternée : 1 dossier par parent en précisant semaine paire ou semaine impaire

	PERE	MERE
Nom et Prénom		
Adresse de facturation		(Si différente)
Situation familiale		
Tél. domicile		
Portable		
Email		
N° S.S.		
Profession		
Nom employeur		
N° Allocataire (cocher case correspondante) CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>		

Les renseignements demandés ci-dessus sont obligatoires afin que l'association puisse percevoir les aides financières nécessaires à son fonctionnement

Personnes autorisées à reprendre l'ensemble des enfants du foyer

Nom et Prénom	Lien de parenté	Nom et Prénom	Lien de parenté

Dans le cadre de ses activités et pour la promotion de l'association, j'autorise Hague Vacances Loisirs à utiliser les photos et films réalisés avec l'enfant..... à compter du 01/09/2016.

Nom du représentant légal : Date et signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »):



FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2016/2017

Valable du **01/09/2016** au **31/08/2017**

Pour tout changement, une nouvelle fiche devra être établie

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé

Enfant :	<input type="checkbox"/> Filles <input type="checkbox"/> Garçon	Date de naissance :	
Nom :		Prénom :	
Adresse :			

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Date du dernier vaccin (obligatoire)	Vaccins recommandés			Date
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (<i>préciser</i>)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** ? oui non

Si oui, lequel ?.....

En séjour, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant*).

Attention : **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicamenteuses oui non asthme oui non
alimentaires oui non autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Recommandations utiles :

L'enfant mouille t-il son lit ? oui occasionnellement non

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ? oui non

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse (pendant le séjour) :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Nom et tél. du médecin traitant :

Je soussigné(e).....
..... responsable légal
de
l'enfant.....
.....

Personnes à contacter en cas de nécessité :

NOM	PRENOM	TELEPHONE domicile/bureau

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

- s'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels.

- s'engage à prendre à notre charge les suppléments dus à un retour individuel de notre enfant, ainsi que les frais d'accompagnement.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Date :

HVL REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1er

Petites vacances

Sont accueillis au CLSH les enfants de 6 à 12 ans du lundi au vendredi hors jours fériés pour des activités :

Des activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, arts plastiques, contes, chants, vidéo, découverte de la nature, visite d'expositions... constituent l'essentiel de l'animation.

Vacances d'été (4 semaines)

Sont accueillis au CLSH les enfants de 6 à 12 ans du lundi au vendredi en journées pour des activités, ces activités sont de même nature qu'aux petites vacances. Les enfants de 8 à 14 ans du lundi au vendredi pour des mini-camps :

Les mini-camps sont orientés sur: (canoë, kayak, escalade, voile, char à voile, VTT, tir à l'arc, jeux collectifs, orientation, natation, randonnée, astronomie, jeux de raquettes, équitation...)

ARTICLE 2

Horaires : Le CLSH est ouvert :

Petites vacances : de 7 H 30 à 17 H 30

Accueil entre 7h30 et 10h & départ entre 17h et 17h30

Vacances d'été

Activités : De 8 H 00 à 17 H 00

Mini-camp du lundi 8 H 00 au vendredi 17 H00

ARTICLE 3

L'encadrement respecte les normes imposées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à raison d'un animateur pour 12 enfants.

Rappel à tous, il est interdit de fumer au centre HVL.

ARTICLE 4

Formalités : les parents doivent impérativement présenter lors de l'inscription de l'enfant la fiche d'inscription, la fiche des personnes à contacter en cas d'absence ou, d'impossibilité des parents à la fermeture du CLSH et, la photocopie des vaccinations à jours dûment remplies.

ARTICLE 5

Participation des parents : le prix de journée et la cotisation à l'association sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les tarifs des activités et mini-camp sont indiqués dans le document d'inscription.

Le règlement se fait par chèque dans son intégralité le jour même de l'inscription.

Une seule facture par enfant, destinée au remboursement éventuel des frais de centre, sera établie par HVL sur demande auprès de la directrice.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement sauf, sur présentation d'un certificat médical.

Une adhésion de 5 € par famille est demandée chaque année (valable pour l'année scolaire).

ARTICLE 6

Sortie de l'enfant : toute sortie pendant le fonctionnement du CLSH devra faire l'objet d'une demande manuscrite des parents, précisant le jour et la date de sortie, ainsi que le lieu où l'enfant se rend et le nom de la personne qui l'accompagne. Le CLSH sera déchargé de toute responsabilité.

Le transport des enfants peut être assuré par une compagnie privée de bus. Si désaccord des familles, en avertir impérativement la directrice du centre par écrit.

ARTICLE 7

En cas d'accident ou de maladie, lorsque l'enfant est au CLSH, le directeur prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sauf situation exceptionnelle. Si l'enfant doit suivre un traitement les parents fourniront obligatoirement l'ordonnance à jour.

A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant) l'autorisation médicale. Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins !

Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, la directrice ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du code des assurances.

ARTICLE 8

Repas :

Enfants inscrits en activité : les repas et les goûters sont fournis par le centre.

Enfants inscrits en mini-camp : ils apportent leur repas froid du lundi midi. Les autres repas sont fournis par le centre.

ARTICLE 9

Responsabilités : les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les ont confiées au CLSH ou aux personnes désignées à l'avance.

Les enfants ne doivent pas posséder d'argent de poche, ni de téléphone portable.

Les parents doivent impérativement signaler aux personnels du centre de loisirs l'arrivée et le départ de leurs enfants. Il convient de ne jamais laisser les enfants seuls à la porte d'entrée avant la prise en charge par un adulte du Centre de Loisirs.

ARTICLE 10

Assurance : l'association " HVL " est assurée par APAC. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

Animations nautiques (canoë, kayak, aviron, voile, planche à voile...) le brevet de natation de l'enfant est exigé. Ces activités sont interdites aux enfants ne sachant pas nager !

ARTICLE 11

EXCLUSION

Les comportements incorrects ou indisciplinés des enfants sont signalés aux parents par le responsable de HVL. Afin de protéger l'ensemble des enfants, en cas de réelle difficulté de comportement d'un enfant, et après concertation avec les parents, le Centre de Loisirs se réserve la possibilité d'exclure l'enfant du centre de loisirs pour une durée qui pourra s'étendre à toute la durée du séjour. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12

Acceptation du règlement intérieur : le présent règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

ARTICLE 13

Modification du règlement intérieur : seul le Conseil d'Administration est autorisé à modifier quoi que ce soit au présent règlement intérieur.